

Zimbra

Fwd: Demande d'avis PC 092 025 24 00113

De: "DRIEAT IF, SCDD/DEE (Département Évaluation Environnementale) emis par PERRAULT Lilia (Chargée d'études évaluation environnementale) - DRIEAT IF/SCDD/DEE" <dee.scdd.driat-if@developpement-durable.gouv.fr>

À: "adiallo" <adiallo@mairie-colombes.fr>

Cc: "DRIEAT IF, SCDD/DEE (Département Évaluation Environnementale) emis par PERRAULT Lilia (Chargée d'études évaluation environnementale) - DRIEAT IF/SCDD/DEE" <dee.scdd.driat-if@developpement-durable.gouv.fr>, "Monique LACHGAR-JAMET" <mlachgar@mairie-colombes.fr>, "VERNEIL Anne-Laure, (Cheffe du DEE) - DRIEAT IF/SCDD/DEE" <anne-laure.verneil@developpement-durable.gouv.fr>, "HOBBS Benjamin, (Adjoint au chef du département EE) - DRIEAT IF/SCDD/DEE" <benjamin.hobbs@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé: Mercredi 12 Février 2025 17:32:22

Objet: Re: Demande d'avis PC 092 025 24 00113

Bonjour,

Si le projet n'a pas changé, le permis de construire non plus, et que l'étude d'impact n'a pas été actualisée. Dans ces conditions, il me semble que l'avis de la MRAe déjà émis sur le projet et son étude d'impact est toujours valable.

Vous pouvez instruire la demande d'autorisation sur la base de cet avis, sans avoir à nous ressaisir.

Cordialement.

Lilia PERRAULT

Chargée d'études évaluation environnementale des projets
Service connaissance et développement durable
Département évaluation environnementale

12, Cours Louis Lumière CS 70027, 94307 Vincennes Cedex
Tél : 01 87 36 45 22 / Mob : 07 64 14 98 75

lilia.perrault@deloppement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France**

Le 12/02/2025 à 09:37, > adiallo (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Effectivement, un avis avait déjà été rendu par la MRAe dans le cadre du précédent dossier de permis de construire et de son étude d'impact datée de juillet 2024.

Cependant, ce dossier avait fait l'objet d'un rejet implicite.

La nouvelle demande d'avis que vous avez reçue intervient suite à un nouveau dépôt de dossier de permis de construire.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

De: "DRIEAT IF, SCDD/DEE (Département Évaluation Environnementale) emis par PERRAULT Lilia (Chargée d'études évaluation environnementale) - DRIEAT IF/SCDD/DEE" <dee.scdd.driat-if@developpement-durable.gouv.fr>

À: "adiallo" <adiallo@mairie-colombes.fr>

Cc: "DRIEAT IF, SCDD/DEE (Département Évaluation Environnementale) emis par PERRAULT Lilia (Chargée d'études évaluation environnementale) - DRIEAT IF/SCDD/DEE" <dee.scdd.driat-if@developpement-durable.gouv.fr>, "Monique LACHGAR-JAMET" <mlachgar@mairie-colombes.fr>, "VERNEIL Anne-Laure (Cheffe du DEE) - DRIEAT IF/SCDD/DEE" <anne-laure.verneil@developpement-durable.gouv.fr>, "HOBBS Benjamin (Adjoint au chef du département EE) - DRIEAT IF/SCDD/DEE" <benjamin.hobbs@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé: Mardi 11 Février 2025 17:07:50

Objet: Re: Demande d'avis PC 092 025 24 00113

Bonjour,

Nous avons reçu par mail une demande d'avis sur le projet d'ensemble immobilier sur le lot 27 de l'îlot Colombus, Zac de l'Arc sportif à Colombes (92), porté par la société civile de construction vente (SCCV) « Colombus lot 27 ».

La Mission régionale d'autorité environnementale : MRAe a déjà rendu un avis (N° APJIF-2024-085 du 30/10/2024) émis dans le cadre d'une procédure de permis de construire et son étude d'impact, datée de juillet 2024.

Je vous remercie de m'indiquer à quel titre vous nous saisissez ?

Veuillez noter que si cette demande d'avis s'inscrit dans le cadre d'une saisine de la MRAe au titre de l'évaluation environnementale, il est à ce stade incomplet, en conséquence les délais qui lui sont alloués pour rendre son avis ne courent pas.

Je reste naturellement à votre disposition pour tout échange.

Cordialement.

Lilia PERRAULT

Chargée d'études évaluation environnementale des projets
Service connaissance et développement durable

Département évaluation environnementale

12, Cours Louis Lumière CS 70027, 94307 Vincennes Cedex
Tél : 01 87 36 45 22 / Mob : 07 64 14 98 75

lilia.perrault@deloppement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France**

Le 11/02/2025 à 10:14, > adiallo (par Internet) a écrit :

Bonjour Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter afin de solliciter votre avis concernant le permis de construire mentionné en objet. Veuillez trouver en pièce jointe la lettre de saisine signée par M. le Maire concernant la consultation de la MRAE. Vous trouverez également ci-joint le lien permettant de télécharger la demande d'avis.

<https://we.tl/t-8F10HiOZDj>

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer la réception de ce courriel et le lien de téléchargement des pièces associées.

Bien cordialement,

Assane DIALLO
Instructeur Droit des Sols
Service Droit des Sols

Mairie de Colombes
42 rue de la reine Henriette

A partir du 1er janvier 2022 le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme) est possible sur Internet.

Rendez-vous sur le site de la Ville www.colombes.fr onglet urbanisme > Droit des Sols > Déposer une demande en ligne.

